

Bulletin communal d'informations De Thiaville sur Meurthe

Kermesse école juin 2013



Le nouvel entre nous

Point du Maire	2-9
Echos des conseils	10-16
Rapport sur l'eau	17-22
Incivilités	23
Vie du village	23
Ecole	24
Foot	25
Collecte jour fériés	26
Histoires	26
Périscolaire	27
Infos jeunes	28

Téléphone : 03 83 71 41 73

Dépôt légal 328/820

SPECIAL ENTRE-NOUS

Éditorial du Maire

Le Maire, les Adjointes, les Conseillères et Conseillers municipaux qui viennent de parcourir ensemble dans leur majorité, un parcours s'étalant sur 2 mandats, se doivent de vous présenter leur bilan. Cet étalage qui est porté à votre connaissance, aura pour le moins, le mérite de vous être présenté, non pas pour justifier leur action au service de la collectivité, mais pour que chacun s'interroge clairement sur les évolutions que les élus ont mené, sur la réalité de ce qui a pu s'accomplir ces dernières années.

La communication doit être utile, sobre, sincère. En me confiant mandat, vous m'avez confié le soin de mener vos affaires. C'est dans ce cadre, et par le biais de ce spécial ENTRE-NOUS, que notre équipe informe, rend compte le plus sobrement possible de ce qui peut vous intéresser.

Pour répondre à votre besoin de savoir, je vous invite donc à parcourir le résumé qui suit. Il est édifiant, sans commune mesure avec les délires des détracteurs.

Tout d'abord, votre véritable souci, celui que nous partageons : C'est combien pour notre eau ? Quelles taxes pour 2013 ?

Grâce à notre action, celle de mes coéquipiers (à noter que 2 conseillères dont vous connaissez évidemment les noms, munies de la procuration d'un accoutumé de l'absentéisme, ont voté contre le budget prévisionnel 2013), c'est :

- le maintien du prix de l'eau et de l'assainissement au tarif inchangé depuis 10 ans.
- une augmentation des taxes communales globalement inférieure à l'inflation !

Les résultats de l'action de vos élus, de ces femmes et de ces hommes qui sont soudés derrière le Maire dans une action commune parlent d'eux même.

C'est en premier lieu, un point indispensable sur les mandats accomplis, qui vous est présenté:

Nos mandats débutent avec un challenge, une priorité : Sortir au plus vite du cauchemar de la tempête de décembre 1999 ! 40 000 m³ de chablis ne laissent aucun doute sur le sinistre financier que venait de subir notre Commune pour une durée d'au moins 50 ans. 30 % du budget grevé fait sonner le glas des investissements, pose le problème des remboursements de gros travaux tels que la grande salle à vocation sportive, et surtout la réalisation d'une zone d'activités en partenariat avec Raon l'Étape. Justement, ce pari sur l'avenir s'avère aussi dramatique, déficitaire financièrement parlant (430 000 € qui seront remboursés ces dernières années, l'année 2011 comprise), additionnés à la perte du revenu forestier.

Pour mémoire, été 2002, l'ancien Maire est victime d'un accident cardio-vasculaire. Le défi à relever la situation se fera encore plus lourd, le travail accapare le Maire par intérim, puis comme titulaire, dans un environnement où il est aussi question de créer une Communauté de Communes dans une atmosphère lourde, accablée par les politiques de tout poil. Sous sa responsabilité Thiaville fera un choix, s'engageant dans une perspective d'avenir, refusant les compromis pour garder une porte ouverte sur un espoir d'élargissement, de réconciliation du territoire. La suite nous donnera raison ! Par contre notre sagesse sera bien mal récompensée, la trahison redoutée des ruraux bien effective. Ceci, comme l'on dit dans les contes, c'est une autre histoire.

En attendant il nous faudra nettoyer la forêt, poursuivre un remembrement qui suit la traversée de la 2x2 voies, mener des opérations urgentes pour détourner les eaux parasites du réseau d'assainissement, car un contre la montre financier est engagé avec à la clef le 1^{er} janvier 2003, la transformation d'un important prêt en subvention. L'alerte fut très chaude! Puis ce sont les travaux connexes (chemins de dessertes des terrains enclavés par le tronçon autoroutier), la reprise de la totalité du chantier de la grande salle sportive, car les malfaçons étaient innombrables, les choix techniques peu judicieux. Puis les finitions nombreuses, mobilisèrent une grande énergie que nous faisons partager à nos proches collaborateurs et à une équipe technique hors pair, conduite par deux hommes de valeur.

Pour compléter le tableau : Le constat d'une grande vétusté des moyens et de certaines infrastructures. Alors commencera la grande chasse aux aides, aux subventions. Chaque dossier aboutira ainsi avec 70 à 80 % de soutien, réduisant l'autofinancement, permettant de faire faire un bond magistral à l'aspect du village et à moderniser nos moyens et structures. Une rétrospectif honnête mesure bien le chemin parcouru par une équipe restreinte, efficace, suivie en majorité par un conseil qui réalise l'impact très positif produit sur nos concitoyens qui ne manquent pas de nous encourager. Nous verrons donc tour à tour :

Des investissements importants, avec l'achat :

- d'une nouvelle fourgonnette plus fiable, portant le logo de la Commune !
- d'un tracteur Landini, sans comparaison avec notre petit et fidèle ancien, malheureusement très fatigué, en complément du tractopelle ;
- d'une épareuse pour le nettoyage des fossés et bas côté de notre réseau routier très conséquent (permettant plus de passages pour nettoyer à un coût réduit) ;
- enfin d'un chasse neige aux normes et une saleuse ;

Des travaux,

- La construction d'un grand hangar métallique pour abriter ce parc renouvelé et complété (11 000€ HT) ; plus tard tondeuse, groupe électrogène viendront en appoint ;
- la réalisation de la route du pont, déformée, réellement dangereuse pour les automobilistes, les ramassages scolaires, sera complètement réhabilitée, redressée, rehaussée au soulagement de la population et d'un Maire inquiet du danger (115 000 € HT) ;
- la rénovation du mur du cimetière menacé dans son équilibre, se désagrégeant carrément par endroit, qui sera repris, crépi, recevra des couvertines qui assureront une étanchéité. Un jardin du Souvenir, un Columbarium, un nouvel espace important de tombes réglera tout souci d'emplacements pour plusieurs générations (43 000 € HT). Des travaux complémentaires, moins urgents, devront être inscrits à l'avenir, si les moyens le permettent ;

- le règlement des problèmes d'inondations au passage à niveau 45 seront résolus en collaboration avec les services équipement et SNCF ;
- la création d'une bretelle d'accès à la 2x2 voies, qui n'était pas au programme de réalisation de la zone de Grandrupt, facilitera la jonction pour nos déplacements ;
- la disparition de la ruine près de l'école pour laisser la place à un Parking pratique et sécurisant pour les écoliers (71 000 € HT dont 48 000 € de subventions, via un financement sur les amendes de police !), un nouveau portillon complétera la sécurité, sans compter un cheminement balisé pour se rendre à la salle des sports, sans oublier l'élimination d'un chemin régulièrement inondé qui rendra sa sérénité à l'employé communal ;
- la rénovation de l'ensemble des grilles métalliques, monument aux morts, église, cimetière, grattées, traitées et repeintes pour le plus grand bien de l'esthétique et de la pérennité du patrimoine ;
- le remplacement des supports des cloches de l'église qui menaçaient de faire une descente, renforcés, la motorisation revue, l'électricité rénovée, la grande porte relookée, une ventilation installée ;
- une intervention lourde vers la maison forestière de Cenimont pour créer une plate-forme et canaliser les évacuations des eaux,
- les remises en état des sources des différentes fontaines ;
- la rénovation de l'éclairage public : rues des Hayottes, Paradis, Grandrupt, Vosges, Côte, Bellevue, Pré de la Scie, Alsace, Moulin (37 900 € HT) ;
- la réfection en intercommunalité de la route du Pré de la Scie (118 000 € HT, dont encore 36 000 € sur les fonds récoltés des amendes de police), l'élimination de la zone marécageuse, des dépôts de carcasses métalliques, l'élimination d'une végétation dangereuse pour la route et un voisin, le comblement du terrain,
- la réalisation d'un local archives sain et sécurisé, avec déshumidificateur et étagères de rangement ;
- L'achat d'un nouveau coffre fort, des mobiliers de bureau renouvelés ;

- la création d'un espace informatique à 11 postes avec la fabrication des mobiliers par l'atelier communal, l'achat de matériel informatique par la commune et l'association 3C2M ;
- l'achat de bancs, tables, chaises pour nos salles, d'une auto laveuse, etc... ;
- la rénovation complète de la salle Bietry, y compris l'installation par l'atelier d'une cuisine équipée, financée en partenariat avec le comité des fêtes ;
- la mise en place d'une nouvelle fontaine au lotissement Gal Paradis, même si elle est loin de valoir les traditionnelles « anciennes » ;
- des interventions lourdes sur la conduite des sources des Grands Prés,
- un parc de compteurs d'eau renouvelé progressivement ;
- la pose d'un système de relevage des pompes d'assainissement (14 400 € HT), pour en permettre l'entretien ;
- le remplacement de la totalité des pompes de surpression du réseau d'eau et de son système de gestion ;
- le remplacement des sanitaires à l'école, des tableaux, des vestiaires, des photocopieuses, du lave linge, l'achat d'un sèche linge ;
- la création d'une école numérique, équipée d'un tableau numérique, de 10 ordinateurs portables pour les élèves de notre école, d'un PC pour l'enseignante, avec une connexion Internet 8 mega ;
- l'installation d'un chauffage central salle Bietry, dans les deux appartements au dessus de l'école, dans le bâtiment Mairie, le local prêté à RCM, dans l'appartement voisin ;
- l'achat ou la rénovation des panneaux d'affichage, de rues, portillons, dépôts de verre, conteneur, signalisation ;
- l'achat de plusieurs parcelles de terrain à vocation forestière, d'un terrain constructible d'avenir pour développer l'urbanisme ;

Ce point fut celui présenté en avril 2010 dans un précédent spécial entre-nous pour répondre à la négation de quelques individus. Pour faire place à la désinformation de ceux là même qui n'ont jamais rien prouvé, sinon un intérêt à agir, très, très personnel.

Depuis, des projets maintenant réalisés, des orientations qui sont toujours inscrites dans un axe prioritaire

Et pendant ce temps là, s'exécutait la révision du POS et l'adoption du PLU (plan local d'urbanisme), le lancement de la construction d'une zone pavillonnaire de 15 logements locatifs, et maintenant la continuité pour réaliser une nouvelle tranche d'éclairage public.

- La rénovation de l'assainissement à l'école ;
- la réfection du sol de la cantine scolaire interviendra dans l'urgence du moment ;
- Maintenant, d'autres projets deviennent urgents et impératifs. Ils seront principalement axés sur le réseau d'eau (plomb), l'assainissement autonome, et bien sûr les aménagements au profit des handicapés.

Ce qu'il convient aussi d'ajouter aujourd'hui au bilan déjà présenté :

- La fourniture et la pose de volets à la Mairie ;
- L'aménagement d'un tronçon de fossés, et du chemin, à la Hazelle ;
- La couverture du container de rangement des matériels ;
- Des suppressions de conduites en plomb ;
- La réalisation du lotissement de la rue des Grands Faings, de son éclairage, de la voirie, des réseaux ;
- Le remplacement des abats sons de l'église ;
- Un remplacement de zingeries et de caissons à l'école ;
- L'assainissement d'un fossé dans le secteur du Petit Paris ;
- L'assainissement et la construction d'un trottoir rue du Moulin ;
- Des travaux de drainage rue du Général Paradis ;

- La mise en place de radars pédagogiques rues de Bellevue, de Fagnoux ;
- L'achat d'une nouvelle remorque ;
- L'achat d'un complément de matériel pour l'école ;
- La pose de dalles dans la cour de l'école.

Prochainement :

- La réfection du chemin d'accès au pont.
- L'aménagement d'un nouveau lotissement de 12 lots par la société Di Florio.
- L'installation de feux tricolores devant l'école.

Ce qu'il faudra déjà recommencer :

- A pourvoir au remplacement du fourgon qui n'est pas inusable, de l'autoporté etc...

Les priorités

Ce qu'il faut savoir ! : C'est que ce programme ainsi planifié et déroulé par le Maire, avec l'agrément et le soutien des adjoints et de la grande majorité du conseil, devait systématiquement laisser une place à tout ce qui :

- générait une économie, sur l'énergie principalement ;
- était rendu nécessaire à la sécurité ;
- améliorait sensiblement notre environnement.

Aujourd'hui Thiaville c'est aussi :

- une équipe de conseillers renforcés par des bénévoles discrets et motivés qui maillent nos quartiers pour venir en aide et assurer la veille de nos anciens ;
- L'O. M. S qui a pour mission d'assurer une nouvelle pérennité et le soutien des sportifs ;
- une Société des Fêtes efficace, bénéficiant de l'expérience d'un noyau ancien (malgré la mise à sac de l'ancien comité par qui vous savez), en capacité d'organiser de grandes manifestations. Le vide grenier, le Bric à Brac, les championnats de Lorraine de Kik Boxing, en sont les illustrations ;
- des associations saines qui complètent à l'unisson l'action de la collectivité ;

- une école primaire enfin, offrant un service de garderie périscolaire et une cantine qui contribuent à relayer les parents le plus souvent accaparés par leur travail.

Maintenant, demandez donc aux beaux parleurs, aux détracteurs, ce qu'ils réalisaient pendant que nous, nous étions au travail !

Ce qui est sûr par contre : C'est que chacune et chacun parmi ceux qui se sont impliqués, se doit plus que jamais d'être fier des défis relevés, de marcher la tête haute, en traversant notre Thiaville. Ils ont bien mérité votre confiance.

AVEC VOUS, NOS PREOCCUPATIONS SONT BIEN AILLEURS

Laissons le soin à la justice, qui n'est certes pas toujours au rendez-vous, de régler légalement les actions auxquelles il nous faut faire face. Les débordements sont vicieux, insidieux, mais les menteurs, les escrocs de la démocratie, même si cela à un coût, finiront bien par rendre des comptes tôt ou tard. A chacun sa conscience.

Je vous demande aussi de renvoyer à leur miroir les donneurs de conseils, les Don Quichotte de café du commerce, stériles dans leur expression quasiment illisible, dont les étranges attitudes interpellent le bon sens. La parole appartient à ceux qui travaillent.

Comment ne pas évoquer, sans oublier pour l'avenir:

Les plus de 130 pages de tracts diffamatoires distribués ces derniers mois, lamentables de désinformation, de manipulation de ceux qui continuent à déshonorer Thiaville, qui salissent en continu des élus respectables, vos voisins, vos proches, parfois vos amis.

Pendant que certains se dévouent, d'autres diffament ! Quel courage, quelle facilité. La réalité est tout autre, elle est palpable, visible.

Bien sincèrement vôtre, avec nos salutations les plus amicales.

Tous réunis dans les seuls intérêts de notre communauté, de ce Thiaville, que nous nous devons de préserver pour l'avenir, et ensemble.

Avec la Municipalité, Michel GEORGES

ECHOS DES CONSEILS

SEANCE DU 05 AVRIL 2013

2013 - 01 Règlement intérieur au conseil municipal

La délibération du 4 mars 2011 par laquelle le conseil municipal de la commune a porté approbation de son règlement intérieur est annulée par décision controversée du T. A. de Nancy.

Une nouvelle approbation de ce règlement intérieur est donc décidée à la majorité par le conseil municipal, car il est indispensable pour faciliter le bon déroulement des séances, ainsi que la sérénité des débats.

2013 - 02 Elus municipaux délégués auprès de la société des Fêtes et Loisirs

Le conseil municipal décide de se faire représenter au sein de la société des Fêtes et loisirs de Thiaville sur Meurthe, et procède donc à l'élection de cinq délégués. Sont élus :

- THIRIET Dominique,
- POIREL Eric,
- BOUDOT Joël,
- HILSELBERGER Marie-Claude,
- CORAZZA Eric.

2013 – 03 Subvention à la Société des Fêtes

Le conseil octroie une subvention de 5 000 € à la Société des Fêtes appelée à remplacer le comité mis à mal et dépouillé par les multiples procédures malveillantes dont il lui a fallu se défendre, en engageant notamment des frais élevés d'avocat. Ces bénévoles qui œuvrent depuis de nombreuses années pour notre village sont ainsi justement soutenus par nos élus. Rappelons ses multiples activités : Vide greniers, Bric à Bac, récompenses pour les maisons fleuries, après-midi récréatif des anciens, aide aux activités des associations intégrées, investissement dans l'achat de matériels utiles aux manifestations.

2013 – 04 Huis clos

La séance du conseil municipal est ouverte, puis à la demande du Maire le conseil est appelé à voter le huis clos pour rétablir l'ordre perturbé par des provocateurs. Le huis clos est voté à la majorité, le public invité à évacuer la salle pour que le conseil puisse délibérer valablement sans subir les incivilités orchestrées avec quelques habitués.

2013 – 05 Convention de remplacement de la secrétaire

Le conseil autorise le Maire à signer une convention de remplacement de la secrétaire de Mairie avec le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale. Cette convention permet de pourvoir à un remplacement rapide en cas de besoin, par un personnel détaché sur demande, par le centre de gestion.

2013 – 06 Travaux de télésurveillance des réservoirs d'eau potable

Le devis fourni par la société CAPTAGE ET NEUTRALISATION pour effectuer des travaux relatifs à la télésurveillance des réservoirs d'eau potable est accepté. Le montant de l'intervention se monte à 3.752,68 € TTC.

2013 – 07 Rythmes scolaires

Après parution du décret 2013-17 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la municipalité s'associe à l'avis des communes avoisinantes et décide :

- De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de 3 heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales,
- De charger M. le Maire d'en informer par lettre recommandée le directeur des services de l'éducation nationale et par lettre simple le président du conseil général au titre du transport scolaire.

2013 – 08 Subvention voyage scolaire

Le conseil attribue une subvention de 48 € au collège de Baccarat pour contribuer à un voyage pédagogique et linguistique de 3 élèves Thiavillois.

2013 – 09 Représentativité territoriale

Le conseil municipal étant appelé à s'exprimer sur la représentativité territoriale au niveau du conseil communautaire, choisit à l'unanimité la proposition qui est faite par le conseil communautaire, c'est-à-dire un collège de 45 représentants des communes.

Le conseil valide la proposition de répartition des sièges par commune votée à la majorité, où Baccarat a : 17 représentants, Bertrichamps : 4, Azerailles : 3, Deneuvre, Flin, Fontenoy, Glonville, Merviller, Thiaville : 2, Brouville, Gélacourt, Hablainville Lachapelle, Pettonville, Rehery, Vacqueville, Vaxainville et Veney : 1.

2013 – 10 Subventions 2013

Il est décidé :

- D'accorder une subvention de 40 € aux Restos du Cœur,
- De supprimer la subvention de 40 € à SOS 4 pattes (la compétence revenant à l'intercommunalité),
- De supprimer la subvention de 230 € déjà accordée au Comité des Fêtes.

2013 - 11 Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles

Le compte de gestion de la caisse des écoles (compte de gestion dressé par le Receveur) est adopté.

2013 - 12 Compte de Gestion du CCAS

Le compte de gestion du CCAS (compte de gestion dressé par le Receveur) est adopté.

2013 - 13 Compte de Gestion de la Forêt

Le compte de gestion de la forêt (compte de gestion dressé par le Receveur) est adopté.

2013 - 14 Compte de Gestion du Service des Eaux et Assainissement

Le compte de gestion du Service des Eaux et de l'Assainissement (compte de gestion dressé par le Receveur) est adopté.

2013 - 15 Compte de Gestion de la Commune

Le compte de gestion de la commune (compte de gestion dressé par le Receveur) est adopté.

2013 - 16 Compte Administratif de la Caisse des Ecoles

Le compte administratif de la caisse des Ecoles est approuvé :

Dépenses : 2 112,99 €

Recettes : 560,16 €, d'où un déficit de 1 552,83 €

2013 – 17 Compte Administratif du CCAS

Le compte administratif du CCAS est approuvé :

Dépenses : 2 161,15 €

Recettes : 2 426,49 €, d'où un excédent de 265,34 €

2013 – 18 Compte Administratif de la Forêt

Le compte administratif de la Forêt est approuvé :

En investissement

Dépenses : 1 348,65 €

Restes à réaliser en dépenses: 74 332 €

Recettes : 73 471,35 €, d'où un déficit de 2 209,30 €

En fonctionnement

Dépenses : 5 802,73 €

Recettes : 154 088,60 €, d'où un excédent de 148 285,87 €

2013 – 19 Compte Administratif du Service des Eaux et Assainissement

En investissement

Dépenses : 101 354 €

Recettes : 84 582,46 €, d'où un déficit de 16 771,54 €

En fonctionnement

Dépenses : 83 976,75 €

Recettes : 189 464,69 €, d'où un excédent de 105 487,94 €

2013 – 20 Compte Administratif de la Commune

En investissement

Dépenses et restes à réaliser : 83 649,84 €

Recettes : 57 409,59 €, d'où un déficit de 9 219,41 €

En fonctionnement

Dépenses : 300 131,77 €

Recettes : 305 390,57 €, d'où un excédent de 5 258,80 €

2013 – 21 - 22 -23 - 24 – 25 Affectation des résultats

Le conseil approuve l'affectation des résultats.

Caisse des Ecoles : - 1 552,83 € (déficit reporté)

CCAS : + 265,34 € (excédent reporté)

Forêt : + 148 285,87 € (affectation de 2 209,30 € report de 146 076,57 €)

Eau et Assainissement : + 105 487,94 € (affectation de 16 771,54 € et report de 88 716,40 €)

Commune : + 5 258,80 € (affectation de 5 258,80 €®)

BUDGETS PRIMITIFS 2013

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CCAS	3 400,00	3 415,34		
Caisse Ecole	3 961,00	3 961,00		
Forêt	147 546,00	148 076,70	86 332,00	86 332,00
Eau Assain.	114 450,85	164 864,40	177 562,00	273 069,00
Commune	355 976,00	358 358,00	86 695,00	153 098,39

2013 – 26 - Impôts locaux

Le conseil fixe le montant des 4 taxes et décide d'appliquer une hausse de 2% sur celles appliquées l'an passé.

Habitation : 15,83 % recette 79 197 €

Foncier bâti : 9,20 % recette 29 780 €

Foncier non bâti : 21,50 % recette 9 912 €

2013 – 27 - Prix du m3 d'assainissement 2013

Le conseil décide de ne pas modifier le prix du m3 d'assainissement pour l'année 2013 et le maintient à 1,63 €.

2013 - 28 Prix du m3 d'eau 2013

Le conseil décide de ne pas modifier le prix du m3 d'eau pour l'année 2013 et le maintient à 1,63 €.

SEANCE DU 28 JUIN 2013

2013 - 1 Affectation des résultats du service d'eau et d'assainissement (modificatif)

L'affectation des résultats du service d'eau et d'assainissement 2012 est approuvée avec + 105 487,94 € (affectation de 21 975,09 € et report de 83 512,85 €)

Budget primitif modifié :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Eau Assaint.	159 660,85	159 660,85	223 069,00	223 069,00

2013 - 2 Dossier demande de subvention

Suite au décès de Monsieur CUNY Roland, locataire de l'appartement communal situé au dessus de l'école, l'état des lieux a mis en évidence la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation et de mise aux normes.

Divers devis ont été demandés en ce sens à des artisans locaux, et devant l'importance et le coût de la tâche à entreprendre, le Maire sollicite de l'Assemblée l'autorisation de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle. Le Maire est autorisé à constituer un dossier de demande de subvention.

2013 - 3 Chèque A4 A3

Le conseil autorise le Maire à mettre à l'encaissement, le chèque de 2 224,56 € de la Société A4 A3 (bureautique de Metz) destiné à couvrir partiellement les frais de résiliation du contrat passé antérieurement avec la société Reprobureau pour le photocopieur de la Mairie.

2013 - 4 Taxe de raccordement à l'Assainissement

Le Maire indique à l'Assemblée que depuis le printemps 1997, une taxe de raccordement unique et forfaitaire de 10 000 Frs est recouvrée en sus du coût de branchement proprement dit pour les nouveaux immeubles. Il demande aux élus de bien vouloir actualiser cette taxe.

Le conseil décide de fixer à 1 525 € la taxe de raccordement à l'assainissement.

2013 - 5 Subvention à la Société des Fêtes

Suite au courrier d'observation de Monsieur le Sous Préfet en date du 11 juin 2013, la délibération n°2013-03 du 5 avril 2013 attribuant une subvention à la société des Fêtes et Loisirs de Thiaville est rapportée.

Monsieur BOUDOT Joël, Président de la société des Fêtes et Loisirs, ainsi que le Maire Michel GEORGES, sortent de la salle et ne participent pas au débat et au vote. Sous la présidence du Maire-Adjoint, le conseil vote à nouveau la subvention de 5 000 € pour l'année 2013.

2013 - 6 Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement

Le Maire commente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement pour la période de juin 2012 à juin 2013. Il répond également aux questions et demande ensuite aux élus de lui en donner acte.

Le Conseil donne acte que la communication faite par le Maire et de la remise d'un exemplaire à chacun du rapport annuel sur l'eau et l'assainissement pour la période de juin 2012 à juin 2013.

2013 - 7 Admission en non valeur

Des loyers et charges attenantes datant de juin 2006 à mai 2007 à la charge d'un locataire ne peuvent être encaissés par le receveur municipal qui sollicite en conséquence une admission en non valeur pour un montant total de 776,20 €. Le Conseil décide l'admission en non valeur de cette somme.

2013 - 8 Subvention voyage scolaire

Par délibération n°2013-8 du 5 avril 2013, le conseil a décidé d'attribuer au collège de Baccarat une subvention totale de 48 € pour 3 élèves thiavillois partant en voyage pédagogique et linguistique en Angleterre.

Le collège a refusé le versement de cette somme car il ne lui est pas possible de répercuter cette subvention individuellement sur chaque élève concerné. Le conseil décide donc d'attribuer directement la subvention aux familles. (à noter qu'une nouvelle information va invalider cette dernière délibération, et que dans un troisième épisode il nous faudra transiter par le CCAS pour décider de subventionner les familles)

2013 - 9 Budget forêt 2013 DM1

Le conseil décide de prélever 10 500 € au compte 611 (contrats, prestations de service) pour les affecter :

- 8 000 € au compte 6228
- 2 000 € au compte 627
- 500 € au compte 673

2013 - 10 Budget commune 2013 DM1

Le conseil décide :

- D'inscrire 14 224 € de nouvelles recettes réparties de la manière suivante :
 - 2 224 € au compte 7778 (chèques A3 A4)
 - 3 000 € au compte 7351 (taxe électricité)
 - 9 000 € au compte 74121 (dotation solidarité lère fraction)
- D'inscrire 14 224 € répartis de la manière suivante :
 - 3 000 € au compte 611 (contrats prestataires de service)
 - 2 000 € au compte 6135 (location mobilière)
 - 3 889 € au compte 61522 (entretien réparation bâtiment)
 - 1 500 € au compte 616 (assurance)
 - 1 000 € au compte 6262 (frais de communication)

Total : 298

* volumes produits en 2012: 39.922 m3

* volumes facturés pour 2012 :	THIAVILLE :	19.357 m3
	LACHAPELLE :	4.016 m3
	Total :	23.373 m3

3 - QUALITE DE L'EAU:

L'eau, naturellement agressive à sa sortie des grès vosgiens, est traitée par apport de "neutralite".

L'entretien est effectué régulièrement (4 visites - 1 par trimestre en moyenne) par la Société CAPTAGE NEUTRALISATION de ST-MICHEL-SUR-MEURTHE (M. TISSELIN) selon contrat d'entretien passé entre cette Société et la commune.

Depuis février 1999, la station de chloration a été déconnectée, mais a été remise en service en 2004 pour répondre aux nouvelles normes. Elle est dorénavant installée pour parer à toute bactériologie inopinée dans le réseau de distribution. Dans le cadre de l'application du plan VIGIPIRATE renforcé, une chloration est demandée (0,3 mg/l), ce qui a pu provoquer l'apparition d'odeurs ou de saveur de chlore. Le problème est maintenant résolu puisque la teneur en chlore exigée est moindre.

De plus, la stérilisation de l'eau distribuée est également assurée par traitement aux ultraviolets.

Le tube ultra violet sera changé courant juillet 2013.

Aucune anomalie importante n'a été décelée. La conformité de l'eau est normale.

Dans le cadre de la prévention de la légionellose, et afin de réduire les risques de développement de la bactérie dans les systèmes de production d'eau chaude, il est recommandé de régler ces dispositifs à 55°C minimum et de les entretenir régulièrement :

-vidanger, détartrer les ballons d'eau chaude

-nettoyer, détartrer les pommes, flexibles de douche, filtres de robinet, brise jet

-n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des repas qu'après un écoulement d'une minute.

4 - INDICATEURS FINANCIERS :

a) Modalités de tarification :

- prix fixé chaque année par le Conseil Municipal,
- facturation faite en fonction du volume indiqué par le compteur,
- abonnement au réseau.

b) Modalités d'évolution et de révision de la tarification :

- par décision du Conseil Municipal, chaque année.

c) Eléments relatifs aux prix :

- | | |
|-----------------|--------------------------|
| 1) abonnement : | 12 m3/an soit 19,56 euro |
| 2) prix au m3 : | 2008: 1,63 euro |
| | 2009 : 1,63 euro |
| | 2010 : 1,63 euro |
| | 2011 : 1,63 euro |
| | 2012 : 1.63 euro |
| | 2013 : 1.63 euro |

Ce prix comprend :

- redevances à reverser à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse :
 - . pollution : 0,270 euro/m3
- part restant à la Commune : 1,360 euro/m3

Avec cette part restant dans les caisses de la Commune, il faut payer la totalité du fonctionnement du réseau.

5 – **TRAVAUX REALISES du 01/06/2012 au 07/06/2013**

a) Pose de nouveaux compteurs

-11 rue du Moulin : DELONG Olivier

-13 rue du Moulin : NEGRI Jean-Michel

-4 appartements au 21 rue du Moulin : SCI du Pré de la Scie

b) Changement de compteurs

-FONTAINE Jonathan : 2 rue des Acacias

-SCHIER Alexandre – Société Cocorette : rue du Petit Paris

-COMTE Gérard : 4 rue des Vosges

-VALANCE Denis : 7 bis rue de la Côte

-ALISON Josette : 20 rue du Moulin

c) Réparation de fuites

-Boucherie DEMANGE Daniel : 7 rue de la Libération

-ALISON Josette : 20 rue du Moulin

-CROVISIER Jean : 10 rue de l'Eglise

d) Remplacement de vanne avant compteurs

-LECLERE Pierre : 7 rue Gal Paradis

e) Incident potabilité eau distribuée

Voir texte joint

INCIDENT AVEC L'EAU DISTRIBUEE SUR LE RESEAU DE LA COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Les résultats de l'analyse effectuée dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau font apparaître une contamination microbiologique de l'eau.

CHRONOLOGIE

1 - Date du contrôle sanitaire : Le 10 septembre 2012

2 - Lieu du contrôle : Dans les réservoirs de stockage de l'eau après traitement situés à Fagnoux, au lieu dit Cénimont. Le réservoir principal étant d'une contenance de 120 m³, les deux réservoirs de réserve d'une capacité de 75 m³ chacun.

3 - La diffusion des résultats : L'agence de santé Lorraine avertit sur son téléphone portable l'employé du service technique chargé de l'entretien du réseau, le 12 septembre en soirée, d'une anomalie dans l'eau révélée par le rapport d'analyse provisoire effectué à la station de production le lundi 10 septembre. Il est demandé à l'agent de prévenir le Maire qu'un Fax est envoyé en mairie, et qu'il en prenne connaissance. L'agent effectuera la chloration sitôt après l'appel.

Le Maire se rendra à l'atelier municipal à 09h45 le matin du jeudi 13 apprenant ainsi de l'employé qu'un problème est apparu avec l'analyse de l'eau, et qu'un Fax serait adressé en mairie. Il lui rend compte également qu'il a traité à son arrivée ce matin avec une dose importante de chlore, l'eau stockée dans les réservoirs. Le Maire donne l'ordre de contacter rapidement le responsable de la société chargée de l'entretien sur la station de distribution, pour lui demander d'intervenir en urgence ce matin même.

Le Maire se rend immédiatement au secrétariat pour prendre connaissance de la teneur du Fax qui parvient alors normalement sur la messagerie du PC. La messagerie téléphonique clignote indiquant un message en attente. Il s'agit d'un appel de la cellule contrôle sanitaire des eaux de l'agence régionale de santé qui demande qu'on la rappelle au N° qu'elle indique. Le contact établi avec la cellule, celle-ci demande que le Maire prenne des mesures pour restreindre la consommation d'eau, et de lire son message envoyé. Une fois le PC ouvert, un premier Fax fait état des résultats de l'analyse, indiquant sur un tableau que se sont les entérocoques qui dépassent la norme acceptable par une présence de 22 UFC/100ml au lieu de 5 maxi. Un deuxième Fax reçu à pour objet de restreindre sans délai l'eau pour la boisson et la préparation des repas.

4 - Les mesures immédiates : Le Maire demande aux services sanitaires qu'impérativement une nouvelle analyse soit effectuée dès à présent. Il est 10h00, le Maire rédige une information en direction de la population. La directrice de l'école est informée de l'incident et d'avoir à utiliser à la cantine et pour la boisson la réserve d'eau détenue pour faire face à ce type de problème. Les enfants informeront de ce fait les parents qui les récupèrent pour le repas.

La distribution de l'ordre de restriction commence, avec affichage aux panneaux et à la boulangerie. Le boulanger est autorisé à s'approvisionner en eau dans le commerce pour la fournée de pain de l'après-midi. La distribution de l'ordre de restriction est étendue aux quartiers de Lachapelle approvisionnés par Thiaville. Il s'agit de Fagnoux, du Chauffour et du pré de la Scie. Le Maire de Lachapelle est informé directement par le Maire de Thiaville par téléphone à son domicile. Un compte rendu est fait à la Sous Préfecture qui a approuvé la teneur de l'avis à la population, tout comme les services sanitaires. Un affichage de l'analyse sera fait au tableau mairie.

L'analyse demandée est effectuée. Un nettoyage et une désinfection totale des captages des Grands Fourchons, de la source Piton, du filtre de la station sont effectués dès le début de l'après-midi. Le Maire demande le remplacement du capteur d'impulsion dans la cellule technique pour la commande du dispositif de chloration. La pièce étant disponible, l'opération a lieu dans l'après-midi, exécutée par la société captage neutralisation. Le tube de traitement de l'eau par UV, a quant à lui été remplacé récemment, au mois de juillet 2012. Le traitement par UV est suffisant pour éliminer tout danger de pollution de l'eau, mais la mesure Vigipirate, impose la chloration en mesure préventive. La mesure a rempli son rôle ! Une chloration régulière sera exécutée directement sur les filtres pendant le week-end.

5 - Les mesures après traitement : En concertation avec les services sanitaires, il est décidé qu'après l'ensemble des mesures énergiques prises, un retour normal à la consommation est possible. Mais par précaution le Maire propose qu'un retour à l'utilisation sans restriction soit rendu effectif à compter du lundi midi. Un texte approuvé est diffusé dans ce sens le vendredi 14 au matin. Tout le jeudi après-midi, puis le vendredi matin, le Maire, la secrétaire répondront aux questionnements des habitants. La Gendarmerie interrogeant le Maire par téléphone sur ses difficultés, sera destinataire des deux avis d'information distribués à la population. Une cuve réservoir de 75 m³ sera vidangée et le débit de deux fontaines (les 9 autres sont alimentées par des sources indépendantes) dépendantes de la distribution en eau potable, sera augmenté, pour accélérer le renouvellement de l'eau fortement chlorée en résiduel dans les conduites.

Le lundi 17 septembre au matin, un message de la cellule contrôle sanitaire des eaux lèvera toute restriction. La sous Préfecture et la Gendarmerie seront informés.

6 – Observations : Aucune origine sur cette contamination microbiologique de l'eau distribuée sur le réseau n'a été détectée.

Le vendredi 14 au soir, le conseil municipal réuni en session ordinaire sur convocation en date du lundi 10 septembre, sera informé en détail de l'incident.

7 – Inspection des installations et renforcement de la protection par des mesures préventives : Le Maire, accompagné de l'employé chargé de la surveillance et de l'entretien du réseau visitera l'ensemble des installations le 17 septembre dans l'après-midi. Des clichés sont pris.

Des réparations mineures seront préconisées à la source Piton, puis au local des réservoirs pour améliorer l'étanchéité face à une malveillance toujours possible. D'autre part des mesures de renforcement de la sécurité sont décidées et immédiatement mises en œuvre.

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

2^{ème} PARTIE

RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR

LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Situation au 7 juin/2013

1 - **PREAMBULE** :

Le service de l'assainissement est de la compétence de la Commune. Le réseau est exploité en régie directe et les investissements sont assurés et payés directement par la Commune.

Une convention particulière règle les modalités de fonctionnement et d'entretien de l'égout dit de Fagnoux et du Pré de la Scie), réalisé et payé par moitié par les communes de THIAVILLE et de LACHAPELLE.

2 - **CONSOMMATION 2012** :

1 - Indicateurs techniques :

- * Volumes facturés : 15.827 m3 (+3.111 m3 Lachapelle)
- * Nombre d'habitations raccordées : 186 Thiaville
33 Lachapelle

2 - Indicateurs financiers :

- * Modalités de tarification fixées par le Conseil Municipal

- * Evolution et révision de la tarification fixées par le Conseil Municipal

Prix : 1.63 euro/m3 pour l'année 2012

Dont 0.274 à l'Agence Rhin Meuse pour renouvellement des réseaux de collecte

(facturation 2012)

Droit de branchement : 1.525 euros

Des dispositions légales prévoient l'obligation pour les constructions non raccordées de se connecter à l'égout dans les deux années qui suivent la construction de celles-ci, sauf impossibilité technique majeure.

3 - **TRAVAUX REALISES** :

*Création d'un réseau collectif d'assainissement rue du Moulin dans le prolongement de l'existant

- *Opérations de maintenance des pompes de refoulement

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

3^{ème} PARTIE

RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LES FONTAINES

Situation au 7 juin 2013

1 - **PREAMBULE** :

Il existe 11 fontaines toutes en service exploitées directement par la Commune.

Les fontaines de Bellevue et de la rue du Moulin sont alimentées par le réseau de distribution d'eau communale.

Les fontaines de la rue de la Côte, de l'Eglise, de la Mairie, du haut de la rue de la Libération et rue Paradis sont alimentées par 3 captages particuliers qui sont regroupés dans une vaste chambre de stockage au lieu dit "Les Grands Prés".

La fontaine du bas de la rue de la Libération possède son propre captage situé rue de la Maison Ronde.

La fontaine du Petit Fagnoux possède son propre captage également et une petite chambre, tous deux situés au lieu dit "Passage des Vaches".

La fontaine des Hayottes est alimentée par deux captages spécifiques situés au Petit Paris.

Enfin, la fontaine du Petit Paris dispose elle aussi de son propre captage situé dans un terrain de 400 mètres en amont.

En résumé : 11 fontaines, 8 captages, 2 chambres.

L'eau n'étant pas traitée, son Ph est faible (6 environ). Elle n'est donc pas aux normes européennes de potabilité ce qui explique la présence de plaquettes sur chaque fontaine "Eau non potable".

2 - **TRAVAUX** :

-Avril 2013 :

Changement de 7 mètres de conduite en grès au lieu dit « Les Grands Prés »

Avril 2013

Remplacement raccord en caoutchouc rue Gal Paradis

Maitre d'ouvrage : THIAVILLE SUR MEURTHE
Exploitant : MAIRIE DE THIAVILLE SUR MEURTHE
Réseau : THIAVILLE

Origine de l'eau : Dans le département de Meurthe-et-Moselle, l'eau destinée à la consommation humaine est principalement issue de l'exploitation de trois aquifères souterrains (nappe alluviale de la Moselle, nappe du Dogger, nappe des grès vosgiens) et de ressources superficielles (prises d'eau de surface). 395 000 habitants sont alimentés par des eaux d'origine souterraine et 335 000 habitants par des eaux de surface. 482 captages sont actuellement en service dans le département.

Etat de la protection : Afin de protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine, des périmètres de protection visant à lutter contre les pollutions accidentelles doivent être établis autour des points de captage.

Ces périmètres sont déclarés d'utilité publique (DUP) par arrêté préfectoral.

La production d'eau pour l'unité de distribution THIAVILLE est assurée par 2 captage(s) dont 100% a (ont) fait l'objet d'une DUP.

Sur l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle, 71% de captages ont une DUP établissant un ou plusieurs périmètres de protection.

BACTERIOLOGIE

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. Les analyses ont révélé 83,3 % de résultats conformes aux limites de qualité soit 1 analyse(s) non conforme(s) sur 6.

PHYSICOCHIMIE

- **Nitrates :** élément provenant principalement des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 milligrammes par litre (mg/L). La concentration moyenne annuelle a été de 1,5 mg/L avec un résultat maximum à 1,6 mg/L.
- **Pesticides :** élément provenant principalement de l'infiltration d'herbicides et de fongicides. La limite de qualité est fixée à 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/L}$) et par substance. Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau. La valeur maximale relevée pour chacune des substances respecte dans tous les cas la limite de qualité.
- **Dureté :** correspond à la teneur en calcium et magnésium. Une eau dure, de Titre Hydrotimétrique (TH) supérieur à 30 degrés français ($^{\circ}\text{F}$) n'induit aucun risque sanitaire pour les consommateurs mais peut présenter des inconvénients d'ordre domestique (entartrage des appareils ménagers). La valeur moyenne annuelle du TH a été de 6,45 $^{\circ}\text{F}$ avec un résultat maximum de 6,70 $^{\circ}\text{F}$.
- **Agressivité :** une eau est dite "agressive" lorsque le delta pH (écart entre le pH d'équilibre et le pH terrain) est supérieur à 0,3. Une telle eau est susceptible de provoquer des phénomènes de corrosion et de dissolution des éléments métalliques éventuellement présents dans le réseau (plomb, cuivre, nickel...). En 2012, le delta pH moyen a été de -0,20 avec un maximum de -0,20. L'eau distribuée en 2012 est à l'équilibre calco carbonique (moyenne annuelle).

CONCLUSION

Eau de bonne qualité microbiologique.

Une restriction de consommation d'eau a été prononcée en septembre 2012 suite à la détection d'une contamination microbiologique de l'eau distribuée.

La conductivité, indicateur de la minéralisation de l'eau, est inférieure à la valeur réglementaire en moyenne annuelle.

Les autres paramètres analysés sont restés conformes, en moyenne annuelle, aux exigences de qualité réglementaires.

INCIVILITES

Les incivilités sont fréquentes, récurrentes, presque toujours du fait de personnes extérieures à notre communauté. A titre d'exemple, citons ces deux comportements aberrants formellement identifiés :

- Sous notre pont enjambant la Meurthe, des sacs de déchets ont été déposés. Le fautif identifié par les employés communaux, est originaire de la commune vosgienne voisine !
- Un véhicule s'arrête et le chauffeur embarque des cônes de protection d'un chantier sur la voie publique. Le véhicule dont le N° est relevé, est immatriculé en Moselle !

Vous pouvez nous aider à faire reculer la malveillance, les atteintes aux biens privés et communaux, en nous signalant rapidement les faits qui permettent parfois d'en connaître les acteurs.

L'environnement des containers à verre près du cimetière est significatif en ce domaine. Faisons cesser ensemble cette transformation permanente de notre dépôt de recyclage du verre en dépotoir.

VIE DU VILLAGE

DÉCÈS

Monsieur Claude HOCQUAUX né le 14 juillet 1947 à Combrimont (Vosges) est décédé le 17 novembre 2012 à Thiaville sur Meurthe

Madame Yvette BENOIT née HERLICH le 10 décembre 1926 à Etival est décédée le 03 mai 2013 à Raon l'Etape

Madame Monique VACHÉ née JALLAIS le 23 février 1927 à Thiaville sur Meurthe est décédée le 02 mai 2013 à Baccarat

Madame Jeannine DELUBRIAT née ROOS le 20 octobre 1927 à Thiaville sur Meurthe est décédée le 05 juillet 2013 à Aubeterre sur Drome

A leurs familles dans la peine, nous adressons nos très sincères condoléances.

NAISSANCE



Le 11 juin 2013 est née à Saint-Dié-des-Vosges Léna
COUQUEBERG

de Régis COUQUEBERG et Elodie FRANK domiciliés au 4 rue du
Général Joseph Paradis.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

ECOLE

Rythmes scolaires

Suite à la concertation entre les différentes municipalités de la communauté de communes, et un accord avec l'équipe enseignante, la réforme des rythmes scolaires et plus particulièrement l'augmentation du temps scolaire pour les élèves, ne sera mise en place au sein de notre école, qu'à la rentrée 2014. Ce choix a été fait dans le but de réfléchir à la mise en place d'un projet local le plus judicieux pour le bien être de vos enfants.

Une réunion de concertation a eu lieu le 1er juillet à l'école de thiaville sur Meurthe avec l'équipe enseignante, un représentant des parents d'élèves, la CCVC et la municipalité afin de recueillir le sentiment de tous. Il en est ressorti plusieurs axes, le patrimoine local, la faune, la flore, le sport, etc... .

Les différents sites de la CCVC sont également concertés afin d'harmoniser les souhaits, horaires, etc...

Ce qui est retenu pour l'instant : ce sont les tranches horaires, la CCVC a demandé une dérogation afin que les quatre fois 45 minutes par semaine soient transformées en deux fois une heure trente par semaine.

D'autres réunions auront lieu pour finaliser le projet avant la rentrée de septembre 2014.

La rentrée des élèves de Thiaville est prévue le mardi 2 septembre avec une prévision de 73 élèves.

Site de l'école <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-bassinsud/thiaville/>

LE COIN DES ETOURDIS

- Une montre de femme a été trouvée, elle n'est toujours pas réclamée,
- Une clef de sûreté sur porte clef a également été déposée au secrétariat.

Ces objets sont à la disposition de leurs propriétaires en mairie.

FC THIAVILLE : Tournoi de Football "Roland Cuny"

Le dimanche 9 juin, Mr Georges Gérard, Président du Club de Foot de Thiaville sur Meurthe organisait le tournoi de foot "Roland Cuny". Nom donné en hommage à ce dernier disparu depuis et qui faisait partie intégrante du Club de Thiaville.

Ce tournoi a rassemblé plusieurs équipes telles que : Azerailles, Raon l'Etape, Saint Clément, Xermaménil et Thiaville A et B.

Les équipes réunies autour d'un barbecue ont contribué au bon déroulement de cette journée très conviviale.

La victoire est revue à Xermaménil suivi de Thiaville A en 2ème place, puis furent classés : 3ème Saint Clément, 4ème Azerailles, 5ème Raon l'Etape et 6ème Thiaville B.

La coupe du fair play a été attribuée aux footballeurs d'Azerailles.

Le Président a ensuite remercié Mme Falque, Conseillère Générale ; Mr Georges, Maire de Thiaville sur Meurthe ; Mme Thomas, de la boulangerie de Thiaville sur Meurthe pour leurs présences lors de la remise des coupes, en conclusion de cette agréable journée.

Cécile Marionneau



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Les collectes des ordures ménagères correspondant à un jour férié seront assurées à une date que nous vous invitons à noter :

Celle du mercredi 25 décembre (Noël) sera avancée au samedi 21 décembre.

Celle du mercredi 1^{er} janvier (Nouvel An) sera effectuée le samedi 28 décembre

HISTOIRES

Un couple se promène en ville. Au moment de passer devant une bijouterie, la femme demande au mari:

- Mon amour, tu ne m'achèterais pas un collier ?
- Pourquoi ? tu en as marre de te promener en liberté ?

Coup de soleil...!

Un homme s'endort plusieurs heures sur la plage et se réveille avec un terrible coup de soleil sur tout le corps.

Il s'en va immédiatement à l'hôpital et il est promptement admis pour brûlures au second degré.

Il commence déjà à avoir des cloques sur la peau et il est en quasi agonie.

Le médecin lui prescrit immédiatement un traitement :

- Biafine en couche épaisse,
- un puissant sédatif,
- et une pilule de Viagra à prendre toutes les quatre heures.

L'infirmière Sandrine, surprise demande au médecin :

- Quel bienfait va donc lui apporter le Viagra dans son cas ?

Le médecin réplique :

- Ça va lui permettre de garder les draps éloignés de ses jambes..!

- Les nouveaux voisins sont tellement amoureux, s'exclame la femme à son mari, il l'embrasse, la caresse, la prend dans ses bras, pourquoi, ne fais tu pas la même chose?

- Parce que je ne connais pas la voisine !

Fils : - Maman, dans l'autobus, aujourd'hui, papa m'a demandé de donner ma place à une jolie jeune dame.

Maman : - C'est bien. Tu as fait la bonne chose.

Fils : - Mais, maman, j'étais assis sur les genoux de papa...

PERISCOLAIRE

Un spectacle de tous les centres de la CCVC a eu lieu à Hablainville cette année afin de clôturer la saison



Infos jeunes



La ceinture de sécurité a fêté ses 40 ans !

On ne te le répétera jamais assez : en voiture, même sur un trajet très court, il est obligatoire d'attacher sa ceinture de sécurité. Ce dispositif indispensable à la sécurité des automobilistes a été rendu obligatoire par une loi datant du 1er juillet 1973 (il y a 40 ans). Au départ, cette mesure ne concernait que les conducteurs roulant la nuit entre 22h et 6h en ville, puis elle a été étendue en 1974 aux voies rapides de jour comme de nuit. Un an seulement après la mise en application de la loi, 1200 morts ont pu être évités grâce au port de la ceinture.

La surprenante découverte d'une adolescente turque

Elif Bilgrin, une ado' turque de 16 ans a fait une surprenante découverte après deux ans de recherches : elle vient de fabriquer du plastique à partir de peaux de bananes ! Le plastique ainsi fabriqué pourrait servir à isoler des câbles électriques (les envelopper pour éviter que du courant ne s'en échappe). Le plastique étant principalement fabriqué à partir de pétrole à l'heure actuelle, utiliser des déchets alimentaires comme les peaux de bananes à la place pourrait donc être une méthode plus respectueuse de l'environnement. Jolie découverte pour une jeune fille qui compte la scientifique Marie Curie parmi ses modèles !



Un vingt-huitième pays dans l'Union Européenne

Dimanche 30 juin à minuit, un nouveau pays est entré dans l'Union Européenne : la Croatie. Ce pays d'Europe du sud dont la capitale est Zagreb, a pour voisins la Slovénie, la Hongrie, la Serbie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro. C'est le vingt-huitième pays à entrer dans l'Union Européenne depuis l'adhésion (c'est notre "mot du jour" !) de la Roumanie et de la Bulgarie en 2007. Peu avant minuit, sur la place centrale de Zagreb, on pouvait entendre l'ode à la joie de Beethoven (l'hymne de l'U.E.). Le président de la Commission Européenne, Jose Manuel Barroso, et le président croate, Ivo Josipovic, ont ensuite prononcé un discours avant que n'ait lieu une grande fête réunissant quelques 700 artistes, chanteurs, musiciens et danseurs. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo qui sont issus, tout comme la Croatie, de l'ex-Yougoslavie, pourraient être les prochains pays à entrer dans l'Union Européenne.